

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Pascal FAYOLLE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Tonia VIVIEN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Sylvain DUBOIS (à compter de la délibération DEL2021-12-05)
Eliane DANG SANG, pouvoir à Juliette CELESTIN
Ghislaine LEROY, pouvoir à Françoise NIVESSE
Jacques ZAJDA, pouvoir à Pascal FAYOLLE
Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET
Sophie CLAUS, pouvoir à Francis LEFEVRE (à compter de la délibération DEL2021-12-07)

Est désigné secrétaire de séance : Bernard HERBETTE

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal des délibérations du 26 octobre 2021.

Madame le Maire retire de l'ordre du jour de la séance le point n°10 : « Convention de réalisation des études préalables de programmation et d'aménagement, à la création d'une zone d'aménagement concerté, pour le quartier de la gare à Crépy-en-Valois – avenant n°1 ».

DELIBERATIONS

DEL 2021-12-01 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe ainsi la composition des commissions municipales :

1. Finances - Affaires générales	
Claude LEGOUY Murielle WOLSKI Michel SPEMENT Françoise NIVESSE Gérard BELLEMERE Bernard HERBETTE Daniel DECLEIR	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Anke MEUNIER

2. Développement et aménagement durables - Formation - Développement commercial	
Murielle WOLSKI Claude LEGOUY Michel SPEMENT Vincent CORNILLE Gérard BELLEMERE Daniel DECLEIR Rachel DELBOUYS	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET Anke MEUNIER
3. Sécurité - Transport - Travaux	
Michel SPEMENT Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Julien PICHELIN Gérard BELLEMERE Claude DALLE Ghislaine LEROY	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Pascal FAYOLLE
4. Action sociale - Anciens - Logement	
Françoise NIVESSE Bernard HERBETTE Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE Marie-José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN Jacques ZAJDA
5. Culture - Patrimoine historique - Esthétique urbaine	
Julien PICHELIN Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Vincent CORNILLE Daniel DECLEIR Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET
6. Petite Enfance - Education	
Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Sylvain DUBOIS Bernard HERBETTE Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
7. Communication - Numérique - Personnel communal	
Vincent CORNILLE Murielle WOLSKI Catherine LECOMTE Sylvain DUBOIS Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Rachel DELBOUYS	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Pascal FAYOLLE Anke MEUNIER
8. Sports - Associations - Animations	
Cécilia RUGALA Gérard BELLEMERE Claude DALLE Bernard HERBETTE Ghislaine LEROY Rachel DELBOUYS Isabelle DELEPINE	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
9. Cohésion sociale - Politique de la ville - Services à la population	
Sylvain DUBOIS Claude LEGOUY Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Marie José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Anke MEUNIER

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

DEL 2021-12-02 – RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2020 DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité de l'année 2020 suivants :

- service de l'eau potable (SAUR)
- service de l'assainissement (SAUR)
- service des marchés d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD)
- service de l'électricité (SE60)
- service du gaz (GRDF)

DEL 2021-12-03 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MJC

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention entre la Ville de Crépy-en-Valois et la MJC.
- Autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de Crépy-en-Valois et la Maison des Jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois à compter du 1^{er} janvier 2022.

DEL 2021-12-04 – CCPV – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CTM

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du Pays de Valois, relative à la mise à disposition de locaux au sein du Centre technique municipal à compter du 1^{er} avril 2018.

Réception du pouvoir de Cécilia RUGALA à Sylvain DUBOIS.

DEL 2021-12-05 – ADHESION AUX DISPOSITIFS D'AIDE AUX JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Ville aux dispositifs « **PASS PERMIS CITOYEN** », « **PASS AVENIR CITOYEN** » et « **PASS BAF A CITOYEN** » mis en place par le Conseil départemental de l'Oise,
- Précise que les contributions citoyennes demandées aux bénéficiaires de ces dispositifs pourront être réalisées dans l'ensemble des services, équipements et structures gérés par la Ville et le Centre communal d'action sociale, pendant une période continue ou fractionnée,
- Autorise le Maire à signer les conventions tripartites qui seront conclues avec le Conseil départemental et les bénéficiaires des dispositifs « **PASS PERMIS CITOYEN** », « **PASS AVENIR CITOYEN** » et « **PASS BAF A CITOYEN** » ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la mise en œuvre des conventions précitées et au déroulement des contributions citoyennes des bénéficiaires.

DEL 2021-12-06 – BUDGET GENERAL – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 1.313.720 €.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Tonia VIVIEN.

Réception du pouvoir de Sophie CLAUS à Francis LEFEVRE

DEL 2021-12-07- BUDGET EAU – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 100.000 €.

5 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-12-08 – BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2022

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 275.000 €.

5 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE, Tonia VIVIEN.

DEL 2021-12-09 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide d'aligner la durée d'amortissement de ces nouveaux matériels sur la durée retenue au budget principal,
- Modifie en conséquence le tableau des amortissements comme suit :
 - biens dont la durée d'amortissement a déjà été délibérée :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Biens du service assainissement, eaux usées	60 ans

- matériels qu'il convient de rajouter :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Matériels classiques	10 ans
Matériels d'un coût unitaire inférieur à 500 €	1 an

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE.

DEL 2021-12-10 – VENTE DE TERRAIN A L'HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la vente à l'hôpital de Crépy-en-Valois, domicilié 16 rue Saint Lazare à Crépy-en-Valois, de la parcelle de terrain cadastrée AH750, pour une superficie totale de 52 m²,
- Dit que la vente aura lieu moyennant un prix principal calculé sur la base de 15 € le mètre carré, auquel s'ajoutera la TVA au taux applicable à l'opération le cas échéant, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Précise que les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur,
- Confie, pour le compte de la Commune, la rédaction des actes à l'Office notarial « Claire MALDERET-HOFFMANN, Samuel MORIN-ELIND, Jean-Baptiste VALETTE, Notaires associés », sis 62 avenue Levallois-Perret à Crépy-en-Valois,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes de transfert de propriété à intervenir, ou donner procuration pour le faire, ainsi que pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,
- Précise que la recette sera imputée au compte 77-775-01 « Produits des cessions » du budget général.

DEL 2021-12-11 – ACCORD DE NEGOCIATION EXCLUSIVE AVEC ENGIE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AH772

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à signer l'accord de confidentialité et de négociation exclusive proposé par la Société ENGIE, concernant l'acquisition de la parcelle AH772 à Crépy-en-Valois,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour conduire les échanges d'informations et négociations prévues au titre de cet accord, en vue de l'élaboration d'une promesse de vente.

6 voix contre :

Pascal FAYOLLE, Jacques ZAJDA pouvoir à Pascal FAYOLLE, Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Francis LEFEVRE

DEL 2021-12-12 – CONSTRUCTION D’UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE – VERSEMENT D’UNE PRIME AUX CANDIDATS AU CONCOURS DE MAITRISE D’ŒUVRE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- Décide le versement de la prime aux 3 candidats, à hauteur de 12.000 €/HT chacun.

DEL 2021-12-13 – TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L’OISE

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à solliciter l’aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l’Oise pour cette opération relative aux travaux de voirie 2022,
- Précise que cette demande de subvention s’accompagne d’une demande d’autorisation pour un démarrage anticipé de l’opération à la date de l’accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention

DEL 2021-12-14 – GESTION DES EAUX PLUVIALES EN ZONE URBAINE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l’opération de gestion des eaux pluviales en zone urbaine, par l’aménagement des voiries et trottoirs, pour un montant prévisionnel de 254.702,50 €/HT,
- Autorise le Maire à solliciter l’aide financière de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie la plus élevée possible pour cette opération,
- Précise que cette demande de subvention s’accompagne d’une demande d’autorisation pour un démarrage anticipé de l’opération à la date de l’accusé de réception du dossier,
- Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal.
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2021-12-15 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE – SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Sur proposition de Catherine LECOMTE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise le Maire à solliciter l’aide financière la plus élevée possible auprès du Ministère de l’Education nationale de la jeunesse et des sports, pour cette opération relative au socle numérique dans les écoles élémentaires, dans le cadre du programme du plan de relance – continuité pédagogique.
- Précise que cette demande de subvention s’accompagne d’une demande d’autorisation pour un démarrage anticipé de l’opération,
- Précise que le solde de la dépense, sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2021-12-16 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité des suffrages exprimés la création de :

- Un poste à temps complet d’agent d’accueil H/F, ouvert sur le grade d’adjoint administratif territorial.
- Un poste à temps complet ouvert sur le grade d’assistant de conservation territorial principal de 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques.
- Un poste à temps complet ouvert sur le cadre d’emplois des adjoints du patrimoine territoriaux.

- Un poste à temps complet d'archiviste H/F, ouvert sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux. Il est précisé, compte tenu des besoins du service, que ce recrutement pourra se faire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 24 janvier 1984 en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire.
Dans ce cadre, un contrat de travail à temps plein sera établi pour une durée maximum de trois ans, renouvelable par reconduction expresse selon les conditions réglementaires. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat, s'il est reconduit, le sera pour une durée indéterminée.
Le bénéficiaire du contrat de travail devra être titulaire d'un diplôme à minima de niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 ou d'une expérience avérée dans le domaine professionnel. La rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal brut du grade retenu et pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à celle-ci, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.
- Un poste à temps complet d'agent d'accueil au musée H/F ouvert sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux.
- Un poste à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des ATSEM.
- Un emploi non permanent de Chargé de projet Terre de jeux 2024 H/F contractuel relevant de la catégorie A, à temps complet dont les principales missions seront les suivantes :
 - Créer une programmation JO au sein de la collectivité pour fédérer le tissu associatif ;
 - Développer un partenariat avec les établissements scolaires ;
 - Développer des projets avec les clubs sportifs locaux ;
 - Favoriser des échanges entre collectivités au travers des différentes installations labellisées ;
 - Créer des synergies avec différents acteurs privés (entreprises, commerces...)
 - Mettre en œuvre et assurer les relations avec les délégations ;
 - Développer la notion de Paralympisme de manière transversale dans toutes les actions.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté dans le cadre d'un contrat de projet à durée déterminée pour une durée de 12 mois sur la base de l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. En cas de besoin, ce contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse. La durée totale des engagements (contrat initial plus renouvellements éventuels) ne pourra pas excéder 3 ans.

Le contrat prendra fin soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, soit si le projet pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'une formation de niveau III ou supérieur en lien avec le domaine sportif (management du sport, ...) ou le domaine événementiel ou une expérience professionnelle avérée qui correspond au domaine d'action.

La rémunération attachée à cet emploi sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux et pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire.

L'incidence financière relative à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2021-12-17 – VACATIONS POUR LE MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS POUR L'ANNEE 2022

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le recrutement de vacataires durant l'année 2022 au sein du Musée de l'archerie et du Valois, afin d'assurer les missions précitées.
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,64 €. Ce montant sera revalorisé automatiquement à chaque hausse du SMIC du pourcentage d'augmentation de celui-ci.
- Fixe à 350 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2022.

L'incidence financière sera imputée sur l'article correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2021-12-18 – VACATIONS POUR LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2022

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le recrutement de vacataires durant l'année 2022 au sein de la médiathèque, afin d'assurer les missions précitées.
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,64 €. Ce montant sera revalorisé automatiquement à chaque hausse du SMIC du pourcentage d'augmentation de celui-ci.
- Fixe à 250 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2022.

L'incidence financière sera imputée sur l'article correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2021-12-19 – VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU CREPYMAG & INFOS ET AUTRES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2022

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le recours aux vacataires pour assurer la distribution du Crépymag & Infos et de toute publication municipale sur le territoire communal durant l'année 2022, selon les besoins,
- Fixe à cinq le nombre maximum de vacataires auxquels recourir pour une distribution,
- Fixe à 1080 heures le volume maximum annuel d'heures à répartir entre l'ensemble des distributeurs vacataires,
- Fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 1,5 fois le taux du SMIC.

L'incidence financière sera imputée sur l'article correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2021-12-20 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RADIO-VALOIS-MULTIEN

Sur proposition de Vincent CORNILLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Renouvelle l'adhésion de la Ville à l'association Radio-Valois-Multien, en tant que membre associé,
- Autorise le Maire à signer la convention liant la Ville de Crépy-en-Valois et l'association Radio-Valois-Multien pour les années 2021-2023.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

96/2021 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association VOILES DU SOISSONNAIS à POMMIERS (02200), pour 3 séances de découverte du canoé les 26, 27 et 28 octobre 2021, pour 16 enfants maximum, pour un montant de 300 €/TTC.

97/2021 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec La FERME EQUESTRE DU PETIT-VILLERS à ORMOY-VILLERS (60800), pour 3 séances de découverte de l'équitation les 25, 27 et 29 octobre 2021, pour 16 enfants maximum, pour un montant de 576 €/TTC.

98/2021 – MAINTENANCE DES AUTOLAVEUSES DES SALLES DE SPORT

Un contrat est signé avec la société NILFISK à COURTABEUF (91978) pour 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2021, pour la maintenance préventive de 5 autolaveuses, pour un montant annuel de 2.318,25 €/HT.

99/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Une subvention de 13.769,54 € est sollicitée dans le cadre du programme du plan de relance – continuité pédagogique visant à assurer un égal accès au service public de l'éducation, pour l'équipement en infrastructures numériques les écoles élémentaires de la Ville.

100/2021 – MARCHÉ 21T17 – CREATION D'UNE MAISON DE RESSOURCES

Un marché est conclu pour un montant global de 150.816,68 €/HT, avec les sociétés :

- SOTRAFRAN à LE THIL RIBERPRE (76440) pour le lot 1 (Démolitions - Maçonnerie et travaux divers) : 25.950 €/HT

- MENUISERIE ALUMINIUM WILLOT à VENETTE (60280) pour le lot°2 (Menuiseries extérieures – Fermetures) : 30.281 €/HT (base 23.025 € + PSE 7.256 €)
- TECHNI ISO NORD à ARSY (60190) pour le lot°3 (Cloisons - Doublages - Isolation - Faux plafonds) : 17.396,50 €/HT
- COPEAUX ET SALMON à LACROIX-SAINT-OUEN (60610) pour le lot°4 (Menuiseries intérieures) : de 17.163,80 €/HT
- ODH à CREPY-EN-VALOIS (60800) pour le lot°5 (Peintures - Sols souples PVC) : 15.017,35 €/HT
- BTEC à FLEURINES (60700) pour le lot°6 (Electricité) : 20.518,72 €/HT
- PCV CONFORT à PERSAN (95340) pour le lot°7 (Plomberie - Chauffage - Ventilation) : 24.489,31 €/HT.

101/2021 – LOGICIEL DE GESTION DE LA MEDIATHEQUE

Le renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance est signé avec la société DECALOG à GUILHERAND GRANGES (07500), pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant annuel de 2.851,74 €/TTC.

102/2021 – PROGICIEL « SUFFRAGE-WEB »

Un contrat de maintenance est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200) à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement par période annuelle jusqu'au 31 décembre 2024, pour un montant annuel de 971,36 €/TTC.

103/2021 – PROGICIEL « MUNICIPAL-WEB »

Un contrat de maintenance est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200), à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement par période annuelle jusqu'au 31 décembre 2024, pour un montant annuel de 556,21 €/TTC.

104/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec CONSEILS QUALITE ET FORMATIONS DIDACTIQUES à BELLEFONTAINE (95270), pour une formation aux techniques de nettoyage de 2 jours au profit de 10 agents, pour un montant de 2.730 €/TTC.

105/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour un montant de 1.344 €/TTC comprenant :

- 1 formation de 2 journées « Formation initiale – autorisation de conduite grues de chargement sans CACES R.490 » au profit de 2 agents.
- 1 formation d'une journée « Recyclage – autorisation de conduite grues de chargement sans CACES R.490 » au profit d'un agent,

106/2021 – SPECTACLE POUR LA MEDIATHEQUE

Un contrat est signé avec l'Association LA COMPAGNIE KOKKINO à PARIS (75011), pour un spectacle à la médiathèque le vendredi 10 décembre 2021, pour un montant de 700 €.

107/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec CACEF à RIBECOURT (60170), pour une formation d'une journée « Réaliser des travaux de terrassement en toute sécurité à proximité des réseaux sensibles » au profit de 10 agents, pour un montant de 900 €/TTC.

108/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour une formation d'une journée « Autorisation de conduite initiale Engins de chantier sans CACES R.482 catégorie A » au profit d'un agent, pour un montant de 1.344 €/TTC.

109/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec CONSEILS QUALITE ET FORMATIONS DIDACTIQUES à BELLEFONTAINE (95270), pour une formation de 2 journées « Techniques de nettoyage » au profit de 12 agents, pour un montant de 2.680 €/TTC.

110/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec CONSEILS QUALITE ET FORMATIONS DIDACTIQUES à BELLEFONTAINE (95270), pour une formation de 2 journées « les techniques de nettoyage » au profit de 13 agents, pour un montant de 2.730 €/TTC.

111/2021 – RETROCESSION D'UNE CASE DE COLUMBARIUM

Un acte de rétrocession est signé avec Monsieur et Madame Guillaume MAXIME, à CANOHES (66680), afin de restituer une case de columbarium dans le cimetière d'Hazemont. Le montant du remboursement est de 152 €.

112/2021 – JEU CONCOURS

Un jeu-concours « Calendrier de Noël numérique » est organisé du 1^{er} au 24 décembre 2021 inclus sur la page Facebook « Ville de Crépy-en-Valois ». Les récompenses se feront sous la forme de bons d'achats, de produits issus des commerces locaux (paniers garnis, livres, bijoux, compositions florales...), d'abonnement à la médiathèque de Crépy-en-Valois, d'entrées pour le Musée de l'archerie et du Valois et de cartes d'abonnements au Centre aquatique du Valois..., pour un montant maximum de 1.800 €.

113/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour une formation d'une journée « Autorisation de conduite R.486 sans CACES Nacelles Catégorie B1 » au profit de 3 agents, pour un montant de 672 €/TTC.

114/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour une formation d'une journée « Autorisation de conduite R.489 Catégorie 3 sans CACES » au profit de 5 agents, pour un montant de 672 €/TTC.

115/2021 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec DEKRA FORMATION à LESQUIN (59810), pour une formation d'une journée « Autorisation de conduite grues de chargement sans CACES R.490 » au profit d'un agent, pour un montant de 1.344 €/TTC.

116/2021 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise et Célia DEBRAS demeurant à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressée en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

117/2021 – DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS LORS DE MANIFESTATIONS

Des conventions sont signées avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise, domiciliée à LA RUE SAINT-PIERRE (60510) pour les manifestations suivantes :

- Téléthon et Marché de Noël, les 3, 4 et 5 décembre 2021
- Feu d'artifice, le 4 décembre 2021.

La prestation pour le feu d'artifice sera facturée 302,40 €, la Ville s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux intervenants pour les deux dispositifs.

118/2021 – CONCOURS « NOEL LUMINEUX »

Pour les lauréats, les récompenses consistent en lots achetés chez DARTY à CREPY-EN-VALOIS (60800) pour un montant maximum de 400 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h03.

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

